

Montréal, le 14 juin 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Vincent Lanctôt-Fortier
Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
1155, boul. René-Lévesque Ouest
41^e étage
Montréal QC H3B 3V2

**OBJET : Demande d'autorisation du Transporteur relative au projet
d'intégration du parc éolien Apuiat
(Dossier R-4212-2022)**

Cher confrère,

La présente fait suite à votre lettre de ce jour par laquelle vous demandez un délai pour permettre à votre cliente, Parc Éolien Apuiat S.E.C., de déposer ses réponses à la demande de renseignements (DDR) n° 1 de la Régie de l'énergie (la Régie) dans le dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie autorise Parc Éolien Apuiat S.E.C à déposer ses réponses à cette DDR **au plus tard le 16 juin 2023 à 15 h30.**

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml